

**Plan Science Ouverte**  
**de l'Université Polytechnique Hauts-de-France**  
**et de l'INSA Hauts-de-France**

2021

**I/ Soutien de l'établissement public expérimental et de son établissement-composante  
à l'accès ouvert**

L'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) est engagée depuis plusieurs années dans le soutien de l'accès ouvert aux publications. Une archive institutionnelle pour les mémoires et thèses a été créée en 2012, ainsi qu'un portail HAL pour l'établissement en 2019, afin de faciliter le dépôt des publications de l'Université. Des campagnes de promotion du libre accès ont été menées, notamment lors des Open Access Week, événement mondial auquel l'UPHF participe tous les ans. 81% des thèses délivrées depuis 2012 sont disponibles en accès ouvert. L'établissement soutient financièrement des initiatives de valorisation du libre accès telles qu'Open Edition, Erudit ou EDP Sciences et a adhéré en 2020 au consortium « Communauté française ORCID ». L'INSA Hauts-de-France (INSA HdF), créé en janvier 2020 en tant qu'établissement-composante de l'EPE UPHF, souscrit à la démarche qui s'inscrit également dans les ambitions de science ouverte du groupe INSA qui dispose déjà de son propre portail HAL-INSA.

**Un contexte national et européen favorable au développement de la science ouverte**

Au niveau national, depuis 2016, le contexte est encore plus favorable à l'accès ouvert, grâce à la [Loi pour une République numérique](#) permettant notamment, dans son article 30, aux chercheurs dont les travaux sont financés au moins à 50% par des fonds publics de déposer leurs publications (version manuscrit auteur accepté) en accès ouvert au bout de 6 mois (STM) ou 1 an (SHS), quelle que soit la politique de l'éditeur. En 2018, le [Plan national pour la science ouverte](#) amorçait une politique encore plus ambitieuse concernant l'accès aux résultats de la recherche (publications, données) mais aussi à la démarche scientifique dans son ensemble. Cette politique, mise en œuvre par le [Comité pour la science ouverte](#), s'inscrit dans le cadre d'une démarche européenne exigeant l'accès ouvert pour les publications financées par des fonds européens et ayant abouti au [Plan S](#), porté par les principales agences de financements, dont la Commission européenne et l'ANR.

**Une opportunité pour le chercheur, l'établissement et la société dans son ensemble**

Les raisons d'adhérer aux principes de la science ouverte sont nombreuses :

- Augmenter et accélérer la visibilité de l'établissement et de l'enseignant-chercheur, et valoriser l'excellence de leur recherche
- S'ouvrir davantage aux collaborations nationales et internationales
- Favoriser l'interdisciplinarité

- Proposer d'autres modalités d'accès aux publications (menacées de captation par des acteurs privés) et permettre aux membres de la communauté universitaire de se réappropriier leur production
- Favoriser le progrès et l'innovation
- Renforcer l'intégrité scientifique :
  - o Permettre la reproductibilité et la réutilisation des données de la recherche
  - o Rendre l'accès à la recherche financée sur fonds publics libre et gratuit pour tous les citoyens et permettre une meilleure appropriation des résultats de la recherche par la société

### **Engagements de l'UPHF et de l'INSA HdF en faveur de la science ouverte**

#### **• Signalement et dépôt des documents dans HAL**

C'est pourquoi l'UPHF et l'INSA HdF, conformément à un des axes de leur Contrat d'établissement et de site, s'engagent aujourd'hui en faveur de la science ouverte en se fixant des objectifs :

- 100% des publications courantes de leurs chercheurs référencées dans HAL en 2024 (70% dès 2022)
- 50% des articles publiés par leurs chercheurs déposés dans HAL en 2024 (25% en 2022)

Les publications devront être référencées dans HAL par les enseignants-chercheurs dès leur parution. Cependant, les laboratoires de recherche sont encouragés à s'emparer de ce référencement en nommant un ou des référents par équipes/départements. Le Service Commun de la Documentation procédera au signalement rétrospectif des publications recensées dans la dernière campagne d'évaluation HCERES (2013-2018).

Les enseignants-chercheurs sont incités à déposer ensuite leurs articles, versions « manuscrit auteur accepté » (MAA) ou *postprints*, en pdf. Les dépôts sont à faire au plus tard dans les délais permis par la Loi pour une République numérique, plus tôt si l'éditeur le permet et notamment pour les publications issues de recherche financées au moyen d'appels à projets sur fonds publics. Un état des lieux annuel du pourcentage de publications déposées dans HAL sera réalisé au moment du dialogue de gestion des laboratoires. Un crédit bonus pourra être mis en place afin d'encourager les bonnes volontés.

Il est recommandé de déposer les articles, mais également les autres types de documents (chapitres d'ouvrages, ouvrages, posters, vidéos, actes de colloques, documents de travail, etc) ou les versions *preprints* des articles et de leur attribuer une licence Creative Commons.

Il est rappelé que, contrairement à HAL, les réseaux sociaux académiques ne sont pas des archives ouvertes : ils ne garantissent pas la pérennité de l'accès aux ressources déposées et récupèrent les droits sur celles-ci.

Parallèlement à cet auto-archivage, il est recommandé de travailler de préférence, en fonction de la politique scientifique de l'établissement, du laboratoire ou du chercheur, avec des éditeurs publiant des revues en open access intégral et sans APC surévalués, et de veiller à éviter les « éditeurs prédateurs ».

- **Gestion des données de la recherche**

Le dépôt des données de la recherche est également encouragé afin qu'elles soient aussi ouvertes que possible, aussi fermées que nécessaire. Le dépôt est vérifié par les financeurs pour les données liées à des recherches sur projets européens ou ANR pour lesquels les données doivent répondre, lorsque cela est possible, aux principes FAIR (Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables, Réutilisables). La DRV et le SCD travailleront en collaboration avec les laboratoires, et avec le soutien de la DSI sur les questions techniques, afin d'accompagner les chercheurs concernés dans ces dépôts et dans la rédaction des plans de gestion de données (DMP).

### **II/Accompagnement sur ces questions par le Service Commun de la Documentation**

Le Département d'appui à la recherche du SCD est le service dédié aux questions liées à la science ouverte et au libre accès au sein de l'université. Outre la gestion de l'archive ouverte HAL-UPHF et le repérage des publications, il propose un accompagnement des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des laboratoires, sous la forme de rendez-vous individuels, d'ateliers collectifs ou encore de formations doctorales.

Ce plan a été présenté et approuvé :

Lors de la consultation par voie dématérialisée du bureau de la recherche le lundi 15 mars 2021

Lors du Conseil de la recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France le 18 mars 2021

Lors du Conseil scientifique de l'INSA Hauts-de-France le 8 avril 2021